

Bordeaux, le 07 novembre 2023



Dépistage *Candida auris* : Modification des recommandations en Nouvelle-Aquitaine

En 2019, le HCSP avait exclu tout dépistage systématique, au vue de la situation épidémiologique de l'époque, en dehors des patients au portage antérieur connu et de ceux hospitalisés dans une zone, une région ou un établissement où une épidémie à *C. auris* était en cours.

Le CPIAS NA avait proposé une stratégie de dépistage plus renforcée en fonction d'une évaluation du risque incluant la fragilité du patient, le pays de provenance et le service d'origine ou d'accueil en particulier les réanimations ou soins intensifs.

Le nombre de pays ayant déclaré au moins un cas a augmenté de façon significative. *Candida auris* fait désormais partie de la liste des agents pathogènes fongiques prioritaires de l'OMS (<https://apps.who.int/iris/rest/bitstreams/1474282/retrieve>). Bien qu'à ce jour peu de cas aient été recensés sur notre territoire, une surveillance active de cette espèce émergente est indispensable du fait notamment de sa moindre sensibilité à certains antifongiques, de sa persistance intrahospitalière et de son potentiel de transmission interhumaine à l'origine d'infections liées aux soins.

Dans ce contexte, la stratégie régionale propose de modifier et simplifier la mise en œuvre de ces dépistages en prenant en compte le dernier avis de l'institut Pasteur et des sociétés savantes françaises (<https://www.sfm-microbiologie.org/2023/06/20/note-actualisation-candida-auris/>)

Après discussion, le Comité de suivi du CPIAS NA propose le :

Dépistage systématique des patients qui ont été pris en charge en réanimation/ USI dans les 12 mois précédents le rapatriement, les colonisés connus et les contacts d'un cas.

Cette mention sera spécifiée par l'ARS NA dans ses alertes de rapatriements sanitaires.

L'Institut Pasteur préconise que les prélèvements de dépistage soient réalisés par culture d'écouvillons inguinal/axillaire (un seul écouvillon) et nasal.

Les cas d'infection/colonisation doivent être signalés sur e-Sin.